

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**1784 DOMAINE DE LOURMARIN**

[HTTPS://1784-LOURMARIN.COM/](https://1784-LOURMARIN.COM/)

*Dernière mise à jour: 13 mars 2017*

### **ARTICLE 1 - Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services d'hébergement saisonniers entièrement meublés et équipés « prêts à vivre » ('les Services') proposés par la Société 1784 DOMAINE DE LOURMARIN, SNC immatriculé RCS AVIGNON n°823 601 570 ('le Prestataire') aux consommateurs et clients non professionnels ('Les Clients ou le Client') sur son site Internet <https://1784-lourmarin.com/>.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/>.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

35, route de Curcurron

Domaine LE PLAN

84160 LOURMARIN

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante :

35, route de Curcurron

Domaine LE PLAN

84160 LOURMARIN

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet <https://1784-lourmarin.com/>.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la Société 1784 DOMAINE DE LOURMARIN, constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par la Société 1784 DOMAINE DE LOURMARIN, et le Client via le site Internet <https://1784-lourmarin.com/>.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/>.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

## **ARTICLE 2 - Commandes**

Le Client sélectionne sur le site les services qu'il désire commander.

Afin de protéger et de crypter les données de votre carte bancaire lorsqu'elles transitent par notre site, la technologie standard de sécurité SSL (« Secure Socket Layer ») est employée lors du paiement de la prestation de services.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site du Prestataire est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code Civil).

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et constituent une preuve du contrat de vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire, par courrier électronique.

Toute commande passée sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/> constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

la Société 1784 DOMAINE DE LOURMARIN se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

## **ARTICLE 3 - Tarifs**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/>, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire dans les conditions précisées sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/>.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/>, le Prestataire se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/> et calculés préalablement à la passation de la commande et ne comprennent par la taxe de Séjour qui sera payée par le client comme un supplément.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

#### **ARTICLE 4 - Conditions de paiement**

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le client chez le Prestataire.

Le règlement se fait immédiatement à hauteur de 25% du prix total du séjour envisagé, au moment de la réservation, le solde de la réservation sera payable et débité le jour de l'arrivée du client.

Une caution est marquée la carte bleue des clients lors de la réservation en cas de détérioration ou de vol.

En cas d'annulation du séjour par le client et dans la mesure où celui-ci aura prévenu le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN par courrier en A/R ou par mail les frais seront les suivant définitivement acquis par le prestataire :

Délais	Sommes	Règle de prélèvements et d'annulation
Pour une annulation effectuée le jour même de la réservation	0 €	sans frais
Jusque dans les 60 jours avant la date du séjour	25%	25% du montant du prix du séjour réservé seront acquis au prestataire et facturés, à titre d'indemnité
Toute annulation au-delà de ce délai	100%	le montant total du prix du séjour réservé sera facturé à titre d'indemnité de résiliation

La rétrocession d'un séjour à une tierce personne est interdite.

Séjour écourté : Pour toute interruption de séjour avant la date prévue de départ, la totalité du séjour initialement prévu sera facturé, à titre de dédommagement.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

#### **ARTICLE 5 - Fourniture des Prestations**

Les Services commandés par le Client, qui comprennent les prestations liées à la fourniture d'hébergement saisonnier entièrement meublé et équipé dit « prêts à vivre » qui seront fournies selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du logement (hors cuisine professionnelle et espace de stockage / logistique), l'eau, l'électricité, le chauffage et les charges locatives (sauf exceptions mentionnées pour les résidences concernées) dont la description est fixée par les conditions particulières
- Le lieu mis en location est mis à disposition avec une cuisine commune. Attention, le lieu mis en location dispose d'une seconde cuisine, avec de l'équipement professionnel, située derrière la cuisine commune, mais dont l'accès est interdit aux résidents.
- Accueil
- Fourniture de linge de maison et de produits de toilette
- service de ménage quotidien
- possibilité de Petits déjeuners aux tarifs indiqués sur le site

Ceci pour la période fixée par le client lors de sa commande et à condition d'avoir procédé à validation définitive de sa commande

Ceci dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente complétées par les conditions particulières de vente remises au Client conjointement aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande sur le site Internet <https://1784-lourmarin.com/>.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

Si les services commandés n'ont pas été fournis par le Prestataire pour toute autre cause que la force majeure ou du fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

- Société 1784 DOMAINE DE LOURMARIN,
- Forme sociale : Société en nom collectif,
- Capital social : 2.000.000 euros,
- Siège social : 35, route de Curcurrion Domaine LE PLAN 84160 LOURMARIN,
- Numéro d'immatriculation : 823601570 RCS AVIGNON.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera le prix auprès du Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

## **ARTICLE 6 - Droit de rétractation**

Compte tenu de la nature des services fournis, les commandes passées par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la commande par le Client selon les modalités précisées aux présentes Conditions générales de Vente.

#### **ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire - Garantie**

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes Conditions Générales de Vente.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 15 jours à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par le Prestataire du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet <https://1784-lourmarin.com/> du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

#### **ARTICLE 8 - Informatiques et Libertés**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet <https://1784-lourmarin.com/> a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet <https://1784-lourmarin.com/>.

#### **ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle**

Le contenu du site internet <https://1784-lourmarin.com/> est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

« 1784, domaine de Lourmarin » est une marque déposée à l'I.N.P.I sous le numéro 4317409.

#### **ARTICLE 10 - Imprévision**

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Services du Prestataire au Client. Le Prestataire et Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait pendant la période prévue pour l'accomplissement des prestations dues les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article «Résolution pour Imprévision».

#### **ARTICLE 11 - Exécution forcée en nature**

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article «Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations».

#### **ARTICLE 12 - Exception d'inexécution**

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est

manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà 2 mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

### **ARTICLE 13 - Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article «Résolution pour force majeure».

### **ARTICLE 14 - Résolution du contrat**

#### **14-1 - Résolution pour force majeure**

Il est convenu expressément que les parties peuvent résoudre de plein droit le présent contrat, pour force majeure, sans sommation, ni formalité.

#### **14-2 - Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations suivantes :

- Non paiement à l'échéance des services
- Non respect par le client du règlement intérieur ci-annexé et faisant partie intégrante des présentes conditions générales
- Absence de mise à disposition de l'hébergement réservé

celui-ci pourra être résolu au gré de la partie lésée.

#### **14-3 - Dispositions communes aux cas de résolution**

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

### **ARTICLE 15 - Droit applicable - Langue**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 16 - Litiges**

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ETRE RESOLUES ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent sur le site Internet <https://1784-lourmarin.com/> ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

#### **ARTICLE 17 - Information précontractuelle - Acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en oeuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.
- les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet <https://1784-lourmarin.com/> emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

#### **ARTICLE 18 – Piscines**



Conformément aux dispositions des articles L 128-1 et L 128-2 du Code de la construction et de l'habitation prévoyant que les piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif doivent être équipées, d'un dispositif de sécurité normalisé, 1784 DOMAINE DE LOURMARIN déclare que les piscines sont équipées et/ou d'une barrière de protection et moyens d'accès au bassin et/ou d'un système d'alarme et/ou d'une couverture de sécurité et d'un dispositif d'accrochage, et/ou d'un abris de piscine, constituant un dispositif de sécurité conforme aux exigences de l'article R 128-2 du Code de la construction et de l'habitation.

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**1784 DOMAINE DE LOURMARIN**  
[HTTPS://1784-LOURMARIN.COM/](https://1784-lourmarin.com/)

### **ARTICLE 1 – Conditions d'accès**

Le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN est accessible à toute personne physique. Le nombre de personnes occupant les locaux mis à disposition ne peut dépasser celui prévu au contrat. Le nombre de nuits occupées ne peut dépasser celui prévu au contrat.

### **ARTICLE 2 – Animaux**

En raison de la typologie du lieu et des options proposées, le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN est au regret de ne pouvoir accepter la présence d'animaux.

### **ARTICLE 3 - Non fumeur**

Les suites du 1784, DOMAINE DE LOURMARIN sont strictement non-fumeur. Le non-respect de cette condition entraînera le passage d'une entreprise spécialisée dans la désinfection. Le coût de cette intervention sera directement facturé au client.

### **ARTICLE 4 – Remise des clés pour l'accès aux suites**

Les codes d'accès sont remis à posteriori de la réservation par mail ou par sms.

### **ARTICLE 5 – Interdiction de domiciliation**

Il est interdit au résident d'utiliser et de diffuser à titre de résidence principale ou d'adresse commerciale, l'adresse du 1784, DOMAINE DE LOURMARIN.

### **ARTICLE 6 – Assurances et objets personnels**

Le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN ne répond de la garde d'aucun objet personnel laissé par le résident dans la suite, qu'il soit présent ou non. La suite et son mobilier est assuré par une assurance en cas d'incendie, de fuite d'eau, de cambriolage et de bris de glaces. Vos biens et valeurs personnels ne sont pas couverts par cette assurance. Nous vous recommandons tout particulièrement d'assurer pour vous-même et les personnes qui voyagent avec vous, tous les bagages, biens et valeurs de chacun contre la perte ou le vol. Une assurance responsabilité civile est également conseillée pour chacun.

## **ARTICLE 7 – Tranquillité**

Le résident veillera à ce que la tranquillité ne soit, à aucun moment, troublée par son comportement et celui de ses invités. L'usage des appareils sonores (musique, télévision, DVD) est autorisé aussi longtemps que le bruit en résultant ne gêne pas les voisins et que l'observation du règlement local de police est respectée.

Pour votre tranquillité une caméra peut filmer les parties communes.

## **ARTICLE 8 – Usage des parties communes**

Le résident n'encombrera pas, d'une manière temporaire ou durable et avec quelque objet que ce soit (bicyclettes, bagages, sacs à ordures) les parties communes de la copropriété.

## **ARTICLE 9 – Services supplémentaires délivrés par des prestataires extérieurs**

1784, DOMAINE DE LOURMARIN ne prend aucune responsabilité concernant la qualité de la prestation ou des conséquences de celles-ci engagés directement par le client.

## **ARTICLE 10 – Equipement des locaux mis à disposition**

La disposition, l'aménagement et l'équipement des locaux mis à disposition ne peuvent, en aucun cas, être modifiés de quelque manière que ce soit. Il est en outre interdit au résident de procéder à tous déménagements de meubles et accessoires des locaux mis à disposition au 1784, DOMAINE DE LOURMARIN ou d'apporter dans les locaux mis à disposition des équipements supplémentaires.

## **ARTICLE 11 – Entretien et réparations**

Le ménage est assuré tous les jours et après le départ. Si vous souhaitez d'autres dispositions, faites-le nous savoir. Il est interdit au résident de procéder lui-même à des réparations dans le lieu. En cas de tâches sur des meubles, tapis, moquettes il doit contacter la réception du 1784, DOMAINE DE LOURMARIN

## **ARTICLE 12 – Visite des locaux**

Les collaborateurs du 1784, DOMAINE DE LOURMARIN peuvent accéder aux locaux mis à disposition loué pour vérifier l'état des lieux, vérifier le bon fonctionnement des installations, procéder à des réparations, des réfections ou des transformations, et ce à tout moment afin de veiller au bon déroulement du séjour.

## **ARTICLE 13 –Séjour**

La mise à disposition des lieux de séjours se fait à partir de **16h** et le jour du départ les lieux doivent être libérés à **12h** .

Le jour de votre départ, vous devez libérer votre chambre/ les locaux mis à disposition au plus tard à l'heure indiquée. La facturation d'une nuit supplémentaire peut résulter du non-respect de cette heure limite de départ.

La réservation des nuits est soumise à la disponibilité du planning.

## **ARTICLE 14 – Règlement de police**

Chaque résident est responsable des troubles de jouissance et des infractions aux dispositions réglementaires de police locale. L'utilisation d'internet par le résident est soumise à la législation française en vigueur et restera de la responsabilité du résident s'il déroge à cette législation.

## **ARTICLE 15 – Responsabilités**

le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN décline toute responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel ou matériel de toute personne louant ou utilisant nos locaux mis à disposition à moins que cela ne soit le fait d'une faute prouvée de notre personnel ou de nous-mêmes. Le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN décline toute responsabilité en cas de perte, dommage, retard dû à une cause indépendante de notre volonté ou de notre contrôle notamment les cas de force majeure, les explosions, inondations, tempêtes, incendie, accident, faits de guerre ou de menace civile ou terroriste, mesures restrictives de toute autorité officielle, grèves, manifestations. Dans de tels cas le contrat de location pourra être résilié de plein droit sans qu'une indemnité ne puisse être demandée par le résident. Le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN ne peut être tenu pour responsable en cas de panne des équipements communs des locaux mis à disposition et à l'immeuble comme la plomberie, la porte d'accès à l'immeuble ; il en va de même pour ruptures ou pannes des services publics comme l'eau, l'électricité, l'internet ou la télévision. Le 1784, DOMAINE DE LOURMARIN décline toute responsabilité pour le bruit et les nuisances de toute sorte qui sont indépendants de sa volonté ou de son contrôle ou qui ne se situent pas dans les locaux mis à disposition loué.

### **Après le départ :**

Tout effet appartenant au 1784, DOMAINE DE LOURMARIN et non restitué fera l'objet d'une facturation immédiate, pour les articles du 1784, DOMAINE DE LOURMARIN , au tarif en ligne ou imprimé, pour les autres articles au tarif de facturation initiale. Une caution est marquée sur votre carte bleue en cas de détérioration ou de vol. Tout effet appartenant à l'établissement et non restitué fera l'objet d'une facturation immédiate. A titre d'exemple :

Services	coûts
couette	200€
Oreillers	100€
Verre, tasse	15€
Cafetière	150€
lampes	200€

### **MONTANT DES CAUTIONS :**

Location bastide 12 chambres : .....5 000€  
Location soie 3 chambres : .....3 000€  
Location totale du domaine : .....7 000€  
Location cuisine professionnelle : .....3 000€  
Evènements : .....10 000€

### **ARTICLE 16 – Correspondance**

En effectuant une réservation, vous acceptez de recevoir un e-mail que nous devons vous faire parvenir avant votre date d'arrivée à l'établissement, qui contiendra des informations sur votre destination et des offres pertinentes pour votre séjour (y compris des offres provenant de nos partenaires), et un e-mail que nous pourrons vous envoyer après la fin de votre séjour à l'établissement, et qui vous invitera à remplir notre questionnaire de commentaires clients. En-dehors de l'e-mail de confirmation, de modification ou d'annulation de votre réservation, envoyé à titre de confirmation de la réservation, des e-mails de communication de notre part, des invitations à remplir notre questionnaire de commentaires clients, et des e-mails que vous avez accepté de recevoir, nous n'envoyons pas d'autres annonces, e-mails ou messages (sollicités ou non), à moins que vous ne nous y ayez expressément autorisés.